

Extrait du
Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mercredi 2 avril 2025**CONVOCACTION**

Date : 20 mars 2025

Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 28
Votants : 34
Pouvoirs : 8
Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**0 4 AVR. 2025**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**0 9 AVR. 2025****Absents représentés**

Mme SAVAS
M. AÏT MESSAOUD
Mme ELONGUERT
Mme PEREZ
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW**3 Budget Principal - Compte Administratif 2024****■ Rapport de présentation :****Thierry BROCHOT, Adjoint**

Les résultats du compte administratif 2024 du budget principal se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	54 160 241.68	44 604 596.23
TOTAL DES RECETTES REALISEES	58 255 576.39	40 718 124.26
SOLDE DE L'EXERCICE	4 095 334.71	-3 886 471.97
REPORT N-1	3 688 061.50	-54 368.45
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE	7 783 396.21	-3 940 840.42
SOLDE GLOBAL	3 842 555.79	

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 est de 4 095 334.71 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 est de – 3 886 471.97 €.

Auxquels s'ajoutent les résultats de l'exercice antérieur soit :

- Un résultat de fonctionnement de 3 688 061.50 €.
- Un résultat d'investissement de – 54 368.45 €.
- Soit un résultat global cumulé de 3 842 555.79 €.

A ce résultat global, il convient d'ajouter le différentiel des restes à réaliser s'élèvent à 2 863 098.57 € en dépenses et à 4 749 110.09 € en recettes, s'élève à 1 886 011.52 €

Le résultat total avec les reports est donc de 5 728 567,31 euros.

Vous trouverez en annexe, en sus des documents budgétaires réglementaires détaillés, une synthèse du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025, qui, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sera mise à disposition des citoyens sur le site internet de la Ville.

En application de l'article L.2121-14, le Conseil Municipal, dans les séances où le compte administratif est débattu, élit son président, madame Sophie DHOORY-LEHNER, la Maire et monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire jusqu'au 7 décembre 2024, devant se retirer au moment du vote, monsieur Cédric LEMAIRE est nommé président de la séance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2024.

■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-13, L2121-14, L2121-29, et L.2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Administratif 2024 ci-annexé,

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Finances et synthèse du 17 mars 2025,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 26	Contre : 4	Abstentions : 4	Ne prends pas part au vote : 2
--------------	-----------	------------	-----------------	--------------------------------

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter le compte administratif 2024, madame Sophie DHOORY-LEHNER, la Maire, et monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire jusqu'au 7 décembre 2024, s'étant retirés de la séance.

CREIL, le

09 AVR. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Pour la Maire et par délégation
Monsieur Cédric LEMAIRE

Adjoint au Maire



Aïssata SOW

La secrétaire de séance